

## Appel de candidatures pour un administrateur représentant de la population au conseil d'administration de l'Alliance santé Québec

Conformément à ses règlements, l'Alliance santé Québec souhaite combler le siège réservé au conseil d'administration à un membre représentant de la population ayant des intérêts pour le domaine de la recherche et de l'innovation en santé et services sociaux et, plus globalement, la santé et le bien-être de la population.

### **Rôle et responsabilités**

La participation au conseil d'administration demande un véritable engagement de la part des membres qui doivent démontrer un intérêt marqué pour les échanges, les discussions et l'interdisciplinarité. Les membres doivent aussi faire preuve d'une ouverture aux autres, d'une grande capacité d'écoute et d'une facilité à travailler en équipe. Les membres s'engagent à respecter les normes de conduite et d'éthique applicables au conseil d'administration.

Le membre représentant de la population contribue aux discussions et aux délibérations du conseil d'administration et apporte son point de vue et sa vision grâce à l'information fournie ainsi qu'à ses propres valeurs, expériences et connaissances. Il s'engage à respecter la confidentialité des documents remis, des discussions et des délibérations du conseil d'administration.

La disponibilité attendue est de 4 réunions par année d'une durée de 4 à 8 heures, incluant le temps de préparation.

Les membres ne sont pas rémunérés, mais les dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions au sein du conseil d'administration sont remboursées conformément aux conditions déterminées par l'Alliance santé Québec.

### **Durée du mandat**

Le conseil d'administration en place approuve la nomination du membre représentant de la population pour un mandat de deux ans, renouvelable.

### **Fin de mandat**

Le conseil d'administration peut révoquer le mandat d'un membre représentant de la population pour l'un ou l'autre des motifs suivants:

- en raison d'absences régulières répétées sans motif valable
- pour des motifs sérieux jugés incompatibles avec la fonction ou le rôle au sein du conseil d'administration incluant des situations de conflits d'intérêts.

Un membre représentant de la population cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper sa fonction s'il :

- présente par écrit sa démission au conseil d'administration
- devient inapte.

### **Conditions d'admissibilité**

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être capable de s'exprimer à l'oral en français

### Qualifications demandées

- Bonne connaissance de l'environnement et des parties prenantes du domaine de la recherche et de l'innovation en santé et services sociaux
- Bonne compréhension des enjeux en matière de santé et de services sociaux au Québec
- Bonne capacité d'analyse d'une quantité importante d'information nouvelle
- Connaissance de l'administration publique et son mode de fonctionnement, un atout
- Contribution précédente au sein d'un conseil semblable, un atout

### Compétences recherchées

- Faire preuve d'objectivité, d'intégrité et d'indépendance
- Communiquer efficacement en faisant preuve d'une écoute attentive
- Exprimer clairement ses idées et ses opinions
- Travailler en équipe

### Conflit d'intérêt

Le membre représentant de la population doit exercer ses fonctions et agir de manière à éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents. Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait, entre autres, à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Une personne ne peut être nommée au sein du conseil d'administration de l'Alliance santé Québec si:

1. Elle travaille, ou compte travailler, pour une organisation qui subventionne, finance ou commandite l'Alliance santé Québec.
2. Elle travaille, ou compte travailler, pour une organisation qui a, ou compte avoir, des projets en partenariat avec l'Alliance santé Québec, autres que des activités ponctuelles.
3. Elle est membre du conseil d'administration de l'une des organisations mentionnées aux points 1 et 2.
4. Elle utilise, ou serait susceptible d'utiliser, son appartenance à l'Alliance santé Québec pour favoriser ses activités professionnelles ou pour favoriser des proches ou toute autre personne physique ou morale.
5. Elle occupe un poste de cadre ou dirigeant dans un centre de recherche, un ministère, une organisation gouvernementale, une ville et toute autre organisation publique ou privée susceptible d'avoir des relations d'affaires au sens large et autres que ponctuelles avec l'Alliance santé Québec.

### Documents à fournir

- Curriculum vitæ
- Lettre de présentation
- Références (2)

**Période de mise en candidature** : Du 8 janvier au 27 février 2018 à 16 h. Les personnes intéressées à présenter leur candidature sont invitées à acheminer les documents demandés par courriel à [info@asq.ulaval.ca](mailto:info@asq.ulaval.ca) ou par envoi postal à l'adresse suivante :

Alliance santé Québec  
Pavillon de l'éducation physique et des sports, local 2725  
2300, rue de la Terrasse  
Québec (Québec) G1V 0A6